

Séance du 11 octobre 2017

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

↳ Décide une revalorisation de 1 % de la redevance assainissement pour l'année 2018 et fixe les tarifs de la façon suivante :

↳ Abonnement annuel : 56,56 € HT

↳ Prix du m³: 1,1039 € HT

↳ Forfait annuel pour les usagers alimentés par un puits : 25 m³ par personne

↳ Renonce à l'exercice du droit de préemption urbain pour la propriété de Monsieur et Madame Yves FIOUX,

↳ Confie les travaux d'enduit du mur d'enceinte de l'école à l'entreprise R2B2,

↳ Donne son accord sur la création d'une rampe d'accès à l'agence postale par Monsieur Martial GUINAUDEAU pour un montant de 1 861 €, dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite,

↳ Est favorable à la démolition du garage communal (ex garage des pompiers) en mauvais état, pour la majorité des membres présents sauf un conseiller qui maintient qu'il devrait être vendu,

↳ Décide le remplacement des convecteurs au logement d'habitation n°6 place de la Liberté,

↳ Approuve l'adhésion du SIAEP de l'Angle Guignard à Vendée Eau pour l'intégralité de la compétence eau potable au 31 Décembre 2017, ce qui entraîne la dissolution de plein droit du SIAEP,

↳ Accepte que la commune transfère à la Communauté de communes Sud Vendée Littoral la compétence EAU à compter du 1^{er} janvier 2018,

↳ Est invité à se rendre à une réunion le 20 octobre à Sainte Hermine avec le cabinet Perspectives sur l'avancement du dossier PLUI,

↳ Approuve le second rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 12 septembre 2017, notifié par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, ainsi que le montant de l'attribution de compensation à verser à la commune de La Jaudonnière soit la somme de 92.531,93 €,

↳ Décide d'étendre la numérotation à tous les villages dépourvus de numéros à savoir : « Moulin Neuf », « Les Grèves », « La Manjourie », « La Faucherie », « Le Courtillet » et « La Lènerie »

,

↳ Demande un recensement du nombre d'élèves par arrêt de car pour envisager la pose d'abribus par étapes,

↳ Refuse de participer au transport scolaire de Chantonay pour deux élèves domiciliés à La Jaudonnière et scolarisés à Chantonay.